

**TOURNÉE ANNUELLE
DE CONSERVATION CADASTRALE**

**AVIS AUX
PROPRIÉTAIRES FONCIERS**

Les propriétaires fonciers sont informés que :
...M.DUVAL..Arnaud...,Géomètre du Cadastre... sera de passage sur la commune **... du ... 15 ... Mars ... 2026 ... au ... 28 ... février .. 2027 ...** afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec certains administrés. L'agent du cadastre désigné ci-dessus, accompagné de son aide-géomètre est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées suivant arrêté préfectoral du 20/01/1998.

L'agent est porteur d'une ampliation de cet arrêté ainsi que d'une carte professionnelle délivrée par l'Administrateur des Finances Publiques qu'il présentera à toute demande.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

A loison sous lens, le 09 Mars 2026

Le Maire,

Daniel KRUSZKA

